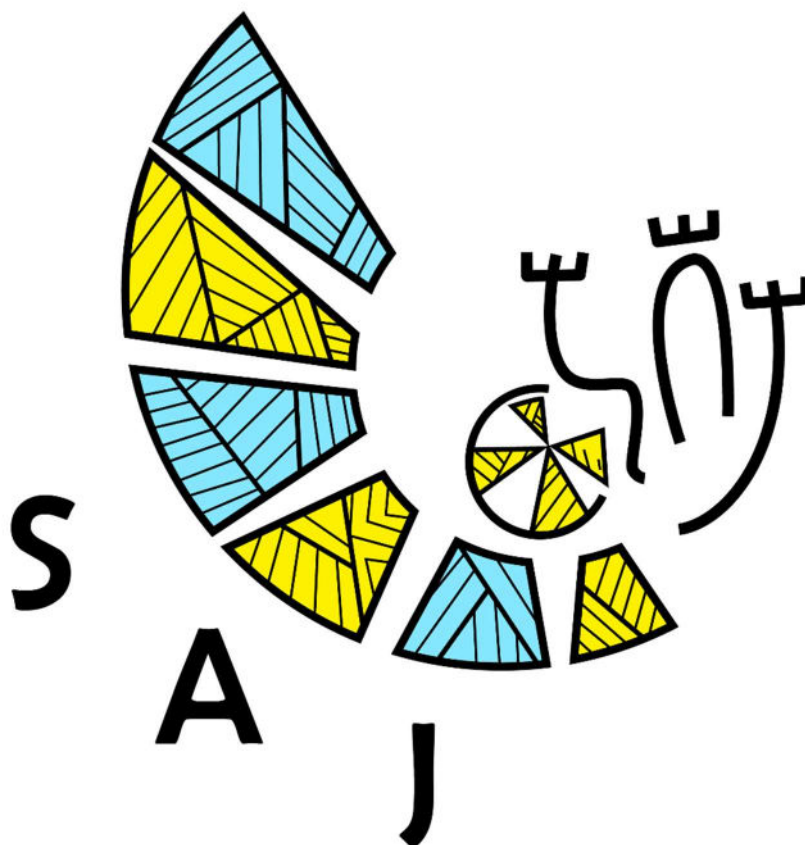




**Association des Parents d'Enfants Handicapés
de Nouvelle-Calédonie**
Antenne calédonienne du Groupe Polyhandicap France





**Association des Parents d'Enfants Handicapés
de Nouvelle-Calédonie**
Antenne calédonienne du Groupe Polyhandicap France

LIVRET D'ACCUEIL SAJ

Table des matières

1. Présentation de l'établissement	3
Identité.....	3
Gouvernance et missions.....	3
2. Modalités d'accueil	4
3. Lieux de vie et espaces accessibles.....	4
4. Accompagnement médico-social.....	4
5. Vie quotidienne et activités	5
6. Transports et organisation de la journée	5
7. Relations avec les familles	5
8. Droits des personnes accueillies.....	6
9. Participation à la vie institutionnelle	6
10. Documents remis à l'accueil	6
11. Cadre réglementaire	7



Association des **P**arents d'**E**nfants **H**andicapés de Nouvelle-**C**alédonie

Antenne calédonienne du Groupe Polyhandicap France

Bienvenue

Le Service d'Accueil de Jour (SAJ) de Montravel est un établissement médico-social géré par l'APEH-NC. Il accueille des personnes en situation de handicap nécessitant un accompagnement médico-social de jour, sans hébergement.

Ce livret d'accueil a pour objectif de vous présenter le SAJ, ses missions, son organisation et son fonctionnement. Il constitue un document d'information générale, complémentaire au contrat d'accueil et au règlement de fonctionnement.

1. Présentation de l'établissement

Identité

Service d'Accueil de Jour de Montravel (SAJ)

28, rue du Dr Collard – Montravel – 98800 Nouméa

Téléphone : 25 18 10

Courriel : responsable.saj@apeh.nc

Gestionnaire : **APEH-NC – Association des Parents d'Enfants Handicapés de Nouvelle-Calédonie**

Gouvernance et missions

Le SAJ de Montravel est géré par l'APEH-NC, **association administrée par un bureau associatif bénévole**. Celui-ci définit les orientations stratégiques et veille au respect du projet associatif.

Le fonctionnement du SAJ repose sur une **équipe de direction** et des **professionnels diplômés**, recrutés pour leurs compétences et leur expérience dans le champ médico-social.

Le SAJ a pour missions :

- d'assurer un accompagnement médico-social de jour, adapté et sécurisé ;
- de favoriser l'autonomie, la socialisation et la participation à la vie sociale ;
- de proposer des activités éducatives, thérapeutiques et de bien-être ;
- de soutenir les familles et représentants légaux dans l'organisation du quotidien.

L'établissement travaille en lien avec les partenaires institutionnels, sanitaires et médico-sociaux nécessaires à la continuité de l'accompagnement. Il fait l'objet de contrôles réguliers.



**Association des Parents d'Enfants Handicapés
de Nouvelle-Calédonie**
Antenne calédonienne du Groupe Polyhandicap France

2. Modalités d'accueil

Le SAJ propose un **accueil de jour**, à temps complet ou à temps partiel, selon les modalités définies dans le contrat d'accueil.

L'accueil est organisé sur des journées définies, sans hébergement ni accueil de nuit.

Toute admission est conditionnée à l'existence d'un **Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP)** validé administrativement.

3. Lieux de vie et espaces accessibles

Espaces du SAJ

Les personnes accueillies ont accès :

- aux salles d'activités éducatives et thérapeutiques ;
- aux espaces de repos et de détente ;
- aux sanitaires adaptés ;
- aux espaces extérieurs et préaux ;
- au réfectoire pour les temps de repas

Les bureaux administratifs, la cuisine ainsi que la salle de détente du personnel, sont strictement réservés aux professionnels.

4. Accompagnement médico-social

L'accompagnement repose sur une équipe pluridisciplinaire comprenant notamment :

- Aides médico-psychologiques ;
- Équipe éducative (moniteurs éducateurs, éducateurs spécialisés) ;
- Coordination médicale ;
- Psychologue ;
- Assistante sociale ;
- Équipe de direction.

L'organigramme actualisé est consultable sur le site internet de l'APEH-NC : **www.apeh.nc**.



Association des **P**arents d'**E**nfants **H**andicapés de Nouvelle-**C**alédonie

Antenne calédonienne du Groupe Polyhandicap France

Les interventions sont organisées autour du **projet individualisé** de chaque personne accueillie.

5. Vie quotidienne et activités

Le SAJ propose des activités :

- éducatives et pédagogiques ;
- sensorielles ;
- sociales et culturelles ;
- favorisant l'autonomie et le bien-être.

Ces activités alternent temps collectifs et temps individualisés, en cohérence avec les capacités et les besoins des personnes accueillies.

6. Transports et organisation de la journée

Les transports aller-retour entre le domicile et le SAJ sont organisés par l'établissement, selon les modalités prévues au contrat d'accueil.

Un transport est assuré :

- le matin, du domicile vers le SAJ ;
- le soir, du SAJ vers le domicile.

Tout transport commandé directement par les familles ou réservé et non honoré est susceptible d'être refacturé, conformément au contrat d'accueil.

Les horaires d'accueil doivent être strictement respectés afin de garantir la sécurité et la continuité de l'accompagnement.

7. Relations avec les familles

Les familles et représentants légaux sont des partenaires essentiels de l'accompagnement.

Ils sont :

- associés au suivi et aux synthèses ;
- invités aux temps institutionnels et événements du SAJ.

Les familles sont tenues d'adopter une **posture respectueuse à l'égard des professionnels**, qui interviennent exclusivement au service des bénéficiaires.

Les familles doivent être **à jour de la cotisation annuelle à l'APEH-NC**, condition nécessaire à l'adhésion associative.

L'établissement n'est pas en mesure d'assurer la restauration des familles.



**Association des Parents d'Enfants Handicapés
de Nouvelle-Calédonie**
Antenne calédonienne du Groupe Polyhandicap France

8. Droits des personnes accueillies

Conformément à la réglementation en vigueur :

- la dignité, l'intimité et la vie privée sont garanties ;
- la liberté d'expression et de participation est reconnue ;
- la confidentialité des informations est assurée ;
- la Charte des droits et libertés de la personne accueillie est opposable.

Toute réclamation peut être adressée à la direction de l'établissement.

9. Participation à la vie institutionnelle

Le SAJ de Montravel s'inscrit dans la dynamique associative de l'APEH-NC et participe au **Conseil de la Vie Sociale (CVS)**.

Les personnes accueillies et leurs représentants peuvent participer aux temps d'échanges, aux synthèses et aux projets collectifs.

10. Documents remis à l'accueil

Lors de l'admission, sont remis :

- le présent livret d'accueil ;
- le contrat d'accueil ;
- la plaquette de présentation du SAJ.

Le site internet de l'APEH-NC (www.apeh.nc) met à disposition des ressources documentaires complémentaires, notamment :

- la Charte des droits et libertés de la personne accueillie ;
- le projet d'établissement ;
- l'organigramme actualisé des équipes.



**Association des Parents d'Enfants Handicapés
de Nouvelle-Calédonie**
Antenne calédonienne du Groupe Polyhandicap France

11. Cadre réglementaire

Le SAJ de Montravel s'inscrit dans le cadre réglementaire applicable aux établissements médico-sociaux en Nouvelle-Calédonie, notamment :

- la délibération n° 35/CP ;
- la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- les textes relatifs à la protection des données personnelles en Nouvelle-Calédonie.

Mot de conclusion

Toute l'équipe du Service d'Accueil de Jour de Montravel vous souhaite la bienvenue et reste à votre disposition pour toute information complémentaire.



**Association des Parents d'Enfants Handicapés
de Nouvelle-Calédonie**
Antenne calédonienne du Groupe Polyhandicap France